

suite est fort important mais, d'après nous, l'aspect le plus important de toute cette affaire, pour que règne une véritable démocratie, c'est la réforme des moyens qui servent à payer les élections—j'aurais pu employer un autre mot, mais je m'en tiendrai à celui-là pour aujourd'hui. J'insiste donc pour que l'on examine sérieusement le renvoi de ces questions à deux comités, un qui s'occupera de l'angle technique, comme les nouvelles méthodes d'établissement des listes et autres détails, et l'autre auquel on confiera toute la question des dépenses électorales pour qu'une initiative à ce sujet soit prise au cours de la présente législature, bien avant les prochaines élections.

[Français]

M. Gilbert Rondeau (Shefford): Monsieur l'Orateur, je voudrais faire quelques remarques au sujet des opinions émises par mes préopinants relativement aux propositions de l'honorable président du Conseil privé (M. Macdonald) d'établir un ordre du jour qui serait soumis au comité des privilèges et élections en vue de modifier la loi électorale du Canada.

Les réformes qu'on propose de soumettre au comité n'arrivent pas trop tôt, car nous, du Ralliement créditiste, nous nous sommes plaints à différentes reprises de certaines anomalies électorales dont nous avons souffert. Par exemple, nous avons déploré le fait que la machine électorale était contrôlée par le parti au pouvoir.

Les propositions faites aujourd'hui seront étudiées par le comité qui fera rapport à la Chambre. Son étude portera sur les nouvelles méthodes pour dresser les listes électorales et les dépenses d'élection.

On pourrait effectuer plusieurs changements dans ce dernier domaine. Jusqu'à ce jour, les dépenses électorales des vieux partis politiques ne sont nullement comparables à celles des nouveaux partis, qui doivent concurrencer des machines électorales grassement pourvues, au point de vue financier. La machine électorale, techniquement, est contrôlée uniquement par le parti au pouvoir. Quant aux propositions relatives à la limitation des dépenses électorales, il s'agit là de suggestions qui, à mon avis, sont heureuses, mais qui ont été faites beaucoup trop tard. Toutefois, nous devons les accepter et recommander à la Chambre et au président du Conseil privé d'étudier, pendant les vacances de Pâques, un ordre du jour qui pourrait être présenté au comité des privilèges et élections, afin que de nouvelles procédures soient acceptées et appliquées, lors de la prochaine campagne électorale.

• (2.40 p.m.)

[Traduction]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS

MOTION DE RENVOI AUX ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): J'aimerais faire une proposition au sujet de la motion inscrite au nom de mon collègue, le député de LaSalle. Si elle était maintenant mise en délibération, le débat s'engagerait. Je propose qu'un ordre spécial soit adopté pour qu'elle soit reportée aux ordres inscrits au nom du gouvernement et soit le premier à être mis en délibération. Nous pourrions ainsi passer immédiatement aux questions orales. La Chambre y consentirait peut-être. Je propose:

Que la motion de M. Lessard (LaSalle) soit reportée aux ordres inscrits au nom du gouvernement et soit le premier desdits ordres à être étudié aujourd'hui.

M. l'Orateur: Y consent-on?

M. Baldwin: Nous y consentons volontiers. Si le ministre voulait accepter la motion, nous n'aurions pas à la débattre.

M. l'Orateur: La motion est-elle adoptée?

(La motion est adoptée.)

QUESTIONS ORALES

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

LA DEMANDE D'UNE CONFÉRENCE SUR LES FINANCES PAR LE NOUVEAU-BRUNSWICK

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Le premier ministre peut-il dévoiler à la Chambre sa réponse à la demande de M. Robichaud, premier ministre du Nouveau-Brunswick, qui l'incitait à convoquer, dans l'immédiat et de toute urgence, une conférence fédérale-provinciale sur les finances?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): On vient à peine de m'apprendre l'arrivée de ce télégramme, monsieur l'Orateur. Je n'ai pas encore songé à la réponse. Nous avons eu une réunion fédérale-provinciale des ministres des Finances au mois de décembre. Le premier ministre Robichaud n'en veut certes pas une simple répétition. Nous voulons nous entretenir avec les autorités provinciales, espérant que les gouvernements provinciaux accepteront de collaborer avec nous afin